

18èmes journées de Recherche en Sciences Sociales

5-6 décembre 2024, Reims

Proposition d'article :

D'une comptabilité agricole réglementaire à un accompagnement collectif à la gestion : genèse et objectifs des AFOCG

Florian Sanguinet¹, Gabrielle Sicard²

(1) Doctorant en Sociologie. UMR CESAER (L'Institut Agro Dijon – INRAE) – Université de Bourgogne

(2) Chargée de mission InterAFOCG

Auteur de correspondance : florian.sanguinet@agrosupdijon.fr

Résumé : Lorsque l'on pense à l'agriculture, la comptabilité n'est pas le premier terme qui vient spontanément à l'esprit. Pourtant, depuis les années 60, cet outil de gestion s'est massivement diffusé dans le monde agricole par le biais de dispositifs réglementaires et d'incitations économiques. Si une grande partie des agriculteurs·rices délèguent aujourd'hui cette tâche à des centres de gestion, une autre partie la fait en collectif dans des structures appelées AFOCG (Association de Formation Collective à la Gestion). Ces associations ont été fondées dans les années 1980 par des agriculteurs·rices proposant des formations collectives à la comptabilité et à la gestion dans l'objectif d'atteindre une forme « d'autonomie décisionnelle ». Cet article s'intéresse à la genèse de ces structures et aux usages originaux de la comptabilité qu'elle fait advenir chez ses adhérent·e·s.

Mots clefs : comptabilité agricole ; AFOCG ; gestion ; autonomie décisionnelle

From regulatory farm accounting to collective management support: the genesis and objectives of AFOCG

Abstract. When we think of agriculture, double entry bookkeeping is not the first word that springs to mind. And yet, since the 1960s, this management tool has been massively disseminated in the agricultural world through regulatory measures and economic incentives. While a large proportion of farmers today delegate this task to management centers, another proportion do it collectively in structures called AFOCG (Association de Formation Collective à la Gestion). These associations were founded in the 1980s by farmers offering collective training in accounting and management, with the aim of achieving a form of “decision-making

autonomy”. This article looks at the genesis of these structures and the original uses of accounting that they encourage among their members.

Key-words : agricultural accounting ; AFOCG ; management ; decision-making autonomy

Février 2024, en plein cœur de l’hiver, une dizaine de personnes sont installées sur des tables disposées en arc de cercle dans la petite salle communale d’un village rural. Chacune a posé son ordinateur portable sur sa table, ouvert sur un logiciel de comptabilité. A côté d’elles des liasses plus ou moins importantes de dossiers et une calculatrice. Au centre de cet arc Sandrine nous accueille et propose de commencer par un tour de table. Une par une, chaque personne est invitée à dire si sa comptabilité est « saisie » complètement ou partiellement, si « ça colle » ou pas. Certains annoncent des problèmes dans « la saisie des immos », « le lettrage », le remboursement de la TVA ou avec les factures de la MSA. D’autres parlent de leur compte 58, 60 ou 70... Contrairement à ce que l’on pourrait penser, il ne s’agit pas d’une réunion de banquiers, d’assureurs ou de commerciaux. Il s’agit en fait d’agriculteurs·trices avec des productions très diverses : des légumes, du miel, du vin, du lait de vache, du fromage de brebis ou encore du pain. Sandrine n’est pas la directrice d’une entreprise mais l’animatrice-formatrice de l’AFOCG (Association de Formation Collective à la Gestion), une association fondée dans les années 1980 « dont l’objectif était de permettre aux agriculteurs de gérer – c’est-à-dire de prendre, en connaissance de cause, les décisions de plus en plus complexes auxquelles ils avaient à faire face » (InterAFOCG, 2002, p. 7). Si cette scène peut sembler étonnante – on imagine mieux un·e agriculteur·trice dans un champ que devant son ordinateur et sa calculette – elle est pourtant terriblement banale pour les adhérent·es de l’AFOCG. En effet, ces derniers·ères ont tous·tes suivi un parcours de formation collective à la comptabilité et à la gestion agricole pendant quatre ans au sein de cette structure, ce qui leur a permis de faire eux·elles-mêmes leur comptabilité. Ils·elles se réunissent ensuite trois fois par an – certain·es d’entre eux le font depuis 25 ans – entre le mois de novembre et le mois de mars, dans ce qui est appelé « un groupe gestion ». C’est-à-dire des moments collectifs dédiés à la clôture et à l’analyse de leur comptabilité.

Bien que connaissant actuellement une expansion de plus en plus importante, cette association a été peu étudiée par les sciences sociales et n’a fait l’objet d’aucune publications en tant que

tel¹. Si ce n'est des travaux étudiants (Becirspahic et al., 2021; Cisse et al., 2024); des rapports professionnels (Kling-Eveillard et al., 2008) ou encore des témoignages (Lacroix et al., 2014; Mengin, 2002; Michaud, 1987; Whitaker et al., 2015). Malgré cela l'AFOCG est citée dans quelques documents, montrant sa place dans un certain nombre de réseaux agricoles alternatifs. Elle est par exemple mentionnée dans des verbatim où les agriculteurs·trices citent leur appartenance à cette association dans le cas du syndicalisme paysan basque (Itçaina, 2005, p. 9) ou dans les coteaux du lyonnais (Tchékémian, 2014, p. 21). On la retrouve également citée lors d'études de certains collectifs agricoles. C'est le cas des CUMA (Lucas & Gasselin, 2018, p. 77), du réseau InPACT (Vedel, 2006, p. 48), des ONVAR (Vollet et al., 2021, p. 3) ou encore de la mutation des OPA (Cordellier, 2008, p. 225). Enfin, elle fait son apparition sur des thématiques particulières comme la mutation des profils agricoles chez les nouveaux installés (Micoud, 2021, p. 23), les circuits courts (Gomez & Naves, 2018, p. 268), la transition agroécologique (Claveirole, 2016; Gagneur & Thiery, 2018) ou encore sur l'approche globale de l'exploitation agricole (Faure et al., 2018, p. 165). Quels que soient les contextes de citation, les AFOCG sont systématiquement décrites comme des structures permettant d'aller vers une forme « d'autonomie décisionnelle ». C'est par exemple la définition qu'en donnent Bertrand Hervieu et François Purseigle :

« L'Inter association de formation collective à la gestion (InterAFOCG) accompagne les agriculteurs dans des approches globales relatives à la gestion de leurs exploitations. Ces actions sont portées par des collectifs locaux qui cherchent à dépasser une vision comptable de la gestion pour penser des modes de développement garantissant l'autonomie économique et décisionnelle des exploitants et la résilience des exploitations face aux incertitudes (marchés, filières...). » (Hervieu & Purseigle, 2013, p. 210)

Si on la retrouve citée dans ces travaux centrés sur les alternatives agricoles, c'est parce que l'AFOCG fait office d'exception dans un contexte où l'écrasante majorité des agriculteurs·trices délèguent leur comptabilité à des centres de gestion. Cet état des lieux pose alors des questions pour le moins intrigantes : pourquoi certaines agriculteurs·trices ont estimé que maîtriser sa comptabilité était essentiel à la bonne conduite de leur ferme ? Et à quelle fin cet outil est-il utilisé par ces agriculteurs·trices ? Au travers d'une analyse historique et d'une

¹ C'est ce que souligne François Purseigle dans un entretien de 2022 « Il n'y a jamais eu de thèse sur l'AFOCG, ni à ma connaissance de papier là-dessus, mais c'est vraiment quelque chose à faire » (Chambost & Mazenc, 2022, p. 67)

étude ethnographique en cours dans une AFOCG départementale, cet article propose d'apporter des éléments d'éclairages à cette question dans une perspective d'histoire croisée (Werner & Zimmermann, 2003). C'est-à-dire en analysant la naissance de l'AFOCG et les usages de la comptabilité de ses adhérent·es dans le contexte de diffusion massive de la comptabilité agricole et de la montée en puissance des centres de gestions agricoles (CER).

Dans une première partie, nous décrirons comment la comptabilité a été massivement diffusée dans le monde agricole à partir des années 1960. Ainsi que les enjeux de cette diffusion, notamment en retraçant les définitions successives que l'Etat a donné à ce terme. Dans une seconde partie, nous présenterons la genèse des AFOCG à partir de 1982 en réaction à ce contexte de diffusion massive. Puis, dans une troisième partie, nous analyserons les usages contemporains de la comptabilité chez les adhérent·es AFOCG, les rendant d'une certaine façon « comptables ». Enfin, dans une quatrième partie, nous mettrons en exergue comment la figure de « l'animateur·trice-formateur·trice » dans les AFOCG propose une forme d'accompagnement à la comptabilité et à la gestion spécifique, qui se distingue d'un simple conseil réglementaire.

Méthodologie

Cet article résulte d'une collaboration et de nombreux échanges entre un doctorant en sociologie – dont une partie du terrain de thèse débutée en septembre 2022 est une ethnographie d'une AFOCG départementale et des formations de l'InterAFOCG – et une chargée de mission à l'InterAFOCG salariée de cette structure depuis 17 ans. Le volet sociologique se base sur des observations des journées de formations à la comptabilité (n=2) et des groupes d'échanges appelés groupes « gestion » (n=9) réunissant au total environ 70 agriculteurs. Il se base également sur des entretiens (n=8) avec des adhérent·es de l'AFOCG. Les résultats issus de ce terrain ont été formalisés puis discutés avec la salariée de l'InterAFOCG donnant lieu à la structuration de cet article. Le volet plus historique quant à lui est issu de travaux menés par l'InterAFOCG, il est notamment composé de nombreux témoignages d'agriculteurs·trices adhérent·es et de salarié·es de cette association, qui sont cités et analysés dans cet article.

1. La diffusion massive de la comptabilité dans le monde agricole

La genèse de l'AFOCG se situe dans un contexte très précis de diffusion massive de la comptabilité en partie double en agriculture. Si cet outil se diffuse dans la paysannerie Française dès le XIXe siècle (Joly, 2016), ce phénomène s'est accru à partir de la seconde moitié du XXe siècle. La première enquête sur la Structure des Exploitations Agricoles (ESEA)² en 1966, dénombre que 3% des agriculteurs·rices possèdent une comptabilité de gestion incluant « un inventaire, un bilan et un compte pertes et profits », tandis que 8% d'entre eux·elles possède un enregistrement systématique et régulier des « dépenses et des recettes de l'exploitation ». A la fin des années 1960, ce pourcentage est perçu comme trop faible par certains acteurs·rices du développement agricole. Ainsi, des plaintes sont émises de la part des centres de gestion agricole (Richard, 1969), des ingénieur·es agronomes (Colson & Mouchet, 1985) ou encore du monde de la recherche (Mazataud, 1985) jugeant que la comptabilité ne se diffuserait pas assez rapidement. Si ces plaintes sont émises c'est parce que la comptabilité est présentée comme « une étape décisive de la modernisation des campagnes » (*Ibid.*, p. 39) – mise sur un pied d'égalité avec l'arrivée des tracteurs. Ainsi, les gouvernements successifs vont inciter économiquement et réglementairement les agriculteurs·trices à tenir une comptabilité.

D'un point de vue économique, la tenue d'une comptabilité sera intéressante pour les agriculteurs·rices à partir de 1968 – date de la généralisation de la TVA. En effet, ils-elles peuvent dès lors se faire rembourser la TVA suite à des investissements matériels à condition qu'ils-elles possèdent une comptabilité (Rambaud, 1976, p. 156)³. Puis, elle est devenue une obligation réglementaire au milieu des années 1970 pour les exploitations dont le chiffre d'affaire dépasse un certain seuil⁴ (Delaire et al., 2011). Ceux et celles étant sous ce seuil devant seulement fournir l'ensemble de leurs factures et de leurs recettes à l'administration fiscale afin de se faire rembourser leur TVA⁵. Ainsi, en à peine 25 ans, entre 1966 et 1990, l'enregistrement des recettes et des dépenses et la tenue d'une comptabilité de gestion passe d'une pratique

² D'abord piloté par l'Union Européenne par le biais de son organisme de statistique EuroStat (1966, 1975 et 1979), elle passe dans les années 90 sous le giron de l'Agreste, l'organisme statistique du Ministère de l'Agriculture Français (90, 93, 95, 2007, 2010, 2016, 2023).

³ Lorsqu'un agriculteur achète du matériel, il paie de la TVA sur celui-ci. Mais lorsqu'il vend des produits, l'agriculteur doit payer de la TVA sur cette vente. Ainsi les agriculteurs paient « deux fois » de la TVA. La comptabilité sert alors à calculer la TVA des produits achetés moins la TVA des produits vendus. La différence revenant alors à l'agriculteur.

⁴ Il s'agit des agriculteurs·rice·s étant au régime dit *réel*. Pour l'année 2023, il s'agit des exploitations dont le chiffre d'affaire dépasse 91.900 euros. Ceux et celles étant en dessous de ce chiffre d'affaire sont dans un régime fiscal appelé micro-BA, anciennement *forfait*.

⁵ Exception faite des exploitations où le CA est inférieur à 46.000 euros et qui se font rembourser leur TVA sur une base forfaitaire de leurs ventes.

minoritaire (11%) à une pratique majoritaire (54%) comme l'atteste la figure n°1⁶. Et depuis, le pourcentage d'exploitations agricoles qui tiennent une comptabilité de gestion ne cesse d'augmenter⁷.

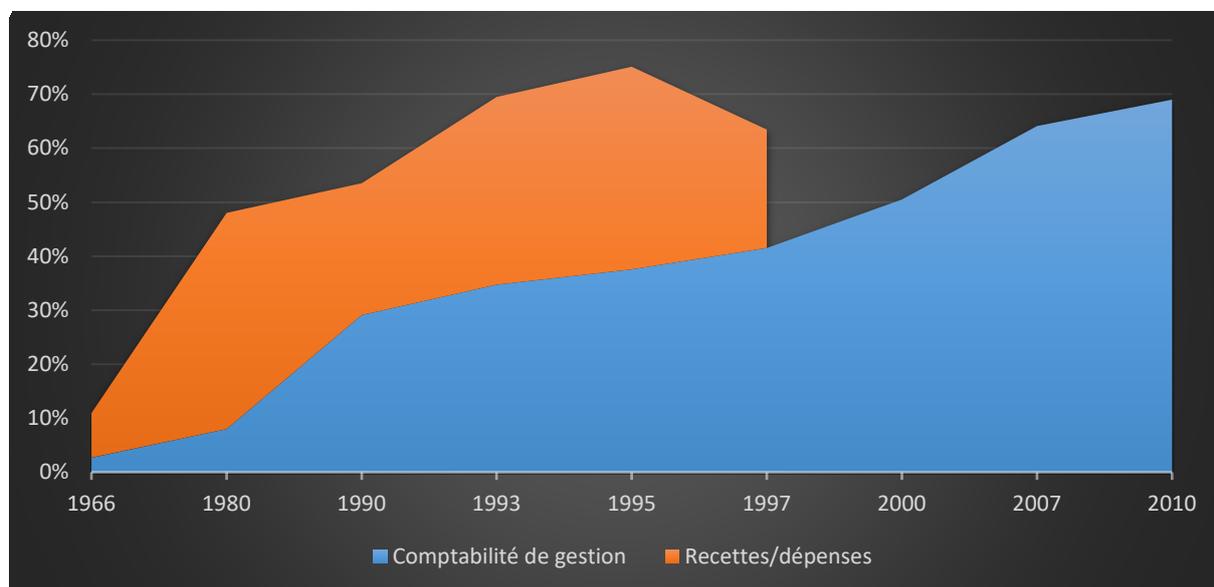


Figure n°1 : Pourcentage d'agriculteurs·rices tenant une comptabilité [1966-2010]

Mais derrière cette augmentation en pourcentage se cache en fait une diminution du nombre d'agriculteurs·trices. La figure n°2 permet d'observer que le nombre de comptabilité de gestion n'a pas beaucoup évolué dans l'absolu depuis les années 1990. Mais que c'est la diminution du nombre d'agriculteurs·trices qui n'avaient pas d'obligation réglementaire à tenir une comptabilité qui fait que, proportionnellement, ils·elles sont davantage à en tenir une. Ainsi, entre 1990 et 2021 les pourcentages se sont inversés : le nombre d'agriculteurs·trices n'étant pas soumis à une obligation réglementaire de tenir une comptabilité est passé de 72% à seulement 24%. Tandis que le pourcentage d'agriculteurs·trices étant obligés d'en tenir une est passé de 20% à 74%⁸.

⁶ Cette figure a été produite à l'aide des différents recensements des ESEA. Voir : (Agreste, 1992, 1997, 1998, 2008, 2017; Commission européenne & Eurostat, 1996; Eurostat, 1967, 1981, 1985)

⁷ A l'inverse, le nombre d'exploitations tenant une comptabilité recettes/dépenses a commencé à décroître entre 1995 et 1997 (les chiffres ne sont plus disponibles pour les périodes suivantes). Notamment par une conversion de ces agriculteurs vers une comptabilité de gestion (Mazataud, 1985, p. 44)

⁸ Ce chiffre doit être légèrement nuancé étant donné que tous·tes les agriculteurs·trices qui ont reçu une aide à l'installation – la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) – sont également tenu·es de tenir une comptabilité de gestion pendant 5 ans. Et que certaines formes juridiques d'exploitations (GAEC) imposent également la tenue d'une comptabilité de gestion quel que soit le chiffre d'affaire de l'exploitation.

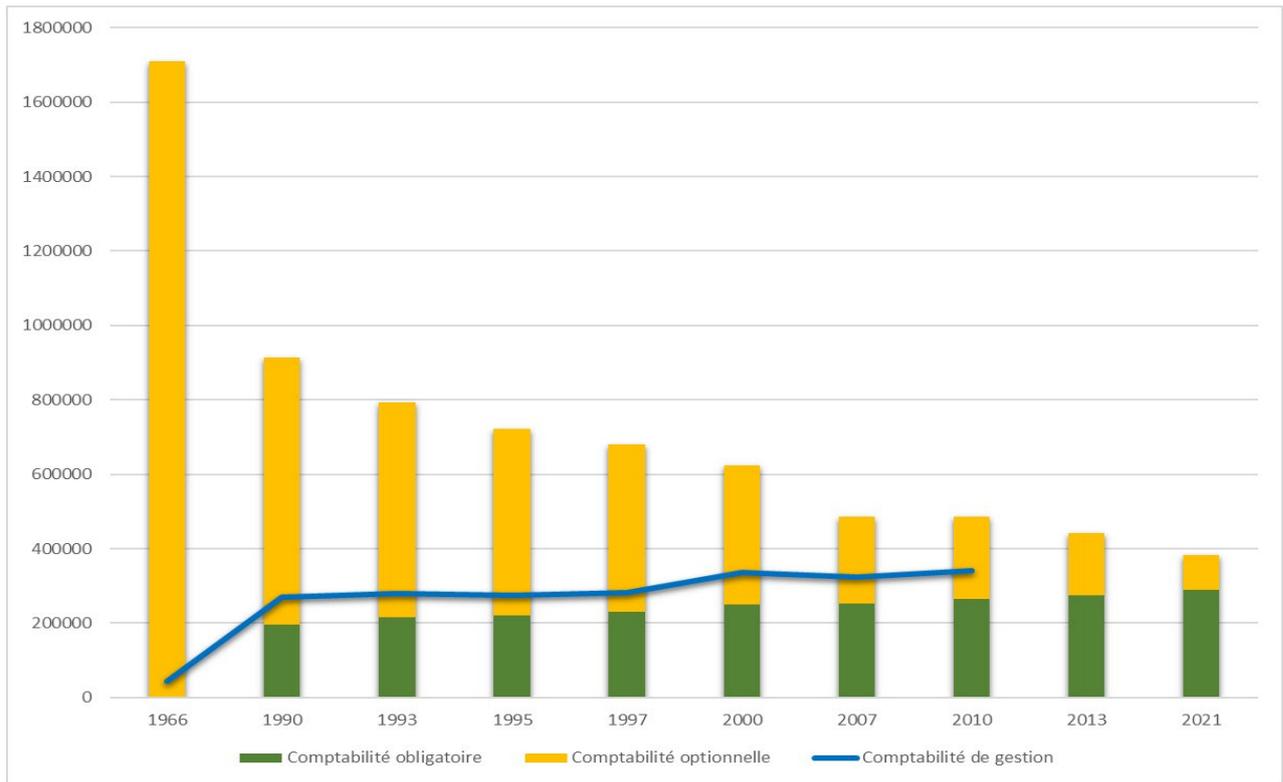


Figure n°2 : Evolution de la tenue d'une comptabilité (1966-2021)

Derrière cette diffusion massive (qui traduit une évolution de la structure des exploitations agricoles), une grande partie des agriculteurs-rices (Rambaud, 1976; Vedel, 2006) vont faire le choix de déléguer leur comptabilité à des Centres d'Economie Rurale (CER), aussi appelés centres de gestion, qui voient le jour en 1948⁹. C'est dans ce contexte que les AFOCG voient le jour au début des années 1980.

⁹ Ces centres – qui se construisent de manière locale – ont petit à petit succéder aux Offices de comptabilité agricole créés dans les années 1930 (Rambaud, 1976, p. 5)

2. De la genèse des AFOCG à aujourd'hui : l'autonomie décisionnelle en ligne de mire

Tenir une comptabilité sur une ferme est donc le fruit d'un processus historique mélangeant à la fois des obligations réglementaires et des incitations fiscales. Ainsi, si une ferme disposant d'une comptabilité était chose rare dans les années 60, cela devient au contraire une pratique qui se répand à partir des années 80. Les témoignages¹⁰ des fondateur·rice·s et des premiers membres des AFOCG reflètent l'existence de cette nouvelle génération d'agriculteur·rice·s s'installant dans les années 80 et qui possèdent dès leur installation une comptabilité. Mais à l'inverse de la majorité des agriculteurs·rices qui déléguaient cette tâche au centre de gestion, ces dernier·e·s faisaient leur comptabilité eux·elles-mêmes. Geneviève Léger, première présidente de l'InterAFOCG, diplômée d'un BTS en gestion s'est installée en 1978 avec une comptabilité « j'ai commencé à faire ma compta en partie double moi-même. Cela n'a pas posé de problème » (Seysen-Fouan, 2021, p. 15). Joël Durand, le second président de l'InterAFOCG, s'est installé en 1981 avec sa femme Odile, qui elle avait fait un bac compta/gestion et des études de commerces. Il témoigne que « Dès le départ nous avons décidé de faire nous-même notre comptabilité et notre gestion ». Malgré le fait que « Nous [...] n'avions pas d'obligation » (Ibid., p.37). Enfin Mixel Lahetjuzan, fondateur de l'AFOG du Pays Basque, installé en 1977 ne reste qu'un an au centre de gestion pour sa comptabilité avant de la faire lui-même « car j'avais appris les bases durant mon BTS » (Ibid., p.29). La particularité de ces agriculteur·trices étant qu'ils·elles avaient les compétences pour faire leur comptabilité eux·elles-mêmes et qu'ils estimaient bénéfique de diffuser ces compétences au plus grand nombre dans une perspective d'éducation populaire. Comme le souligne une des fondatrices : « C'est d'ailleurs l'une des problématiques depuis le début de l'InterAFOCG : comment amener des gens peu diplômés à se croire capables ? Tu es paysan, tu gères une entreprise, tu as donc des compétences mais tu ne le sais pas ! Ton expérience est une matière intéressante de fond. » (Ibid., p.22). Cette dimension pédagogique a joué un rôle central dans la création des AFOCG, qui s'est structurée autour de 4 dimensions :

- Le savoir : donner l'information permettant de comprendre

¹⁰ Les témoignages d'agriculteur·rices cités dans cette partie ont été récoltés par Stéphanie Seysen-Fouan entre 2019 et 2020 sous l'impulsion d'un paysan administrateur de l'InterAFOCG et ont ensuite donné lieu à un ouvrage en 2021 dirigé par un groupe de travail interne à l'InterAFOCG composé de Joël Durand, Piarrès Lacroix, Laurence Desmazières, Sylvie Guillot, Jean-François Jacquemot, Laurent Lanoux, Isabelle Hagel, Noémie Monnier, Gabrielle Sicard et Mathilde Leriche. : Se former à la gestion à travers son projet, cheminement des AFOCG depuis les années 80.

- Le savoir-faire : rendre autonome notamment pour la comptabilité et les déclarations
- Le savoir-être : interroger la façon d'être avec les autres
- L'esprit critique

Comme le raconte Piarres Lacroix, un des premiers animateurs d'une AFOCG, : « dès le premier groupe AFOCG, les cartes étaient sur la table : il s'agissait d'un travail en groupe basé sur l'échange [...] La rencontre avec les autres paysans réveille ses propres convictions. L'influence de la notion d'éducation populaire était forte, nous souhaitions un schéma horizontal, pas vertical » (*Ibid.*, p.53).

Ainsi, dès 1982 et 1983, des AFOCG vont voir le jour dans une dizaine de départements et connaissent parfois un développement rapide comme au Pays Basque qui compte dès la première année environ 80 adhérent·es. La plupart vont adhérer à l'InterAFOCG, association créée en 1982 d'une hybridation entre des groupes d'agriculteurs·trices et des personnalités associatives ayant une vision extérieure et souvent internationale des enjeux, et qui est aujourd'hui la tête du réseau national. Geneviève Léger, explique la création des AFOCG comme la nécessité de faire entendre un discours alternatif à celui de la spécialisation et de l'augmentation de la taille des exploitations portées par la majorité des organismes agricoles à cette période - notamment par les centres de gestion et de comptabilité. A l'inverse de cette tendance, elle promeut avec d'autres l'importance pour les agriculteurs·trices de faire leur comptabilité pour connaître la réalité économique de leur ferme et prendre en toute autonomie leurs décisions. Ces fondateur·trices refusent qu'on leur impose un modèle économique uniforme. Et c'est bien ce mot d'ordre de « l'autonomie décisionnelle » que l'on retrouve comme fil directeur de la création des différentes AFOCG départementales. Joël Durand, président de l'InterAFOCG entre 1989 et 1999 et polyculteur-éleveur dans le Loiret aujourd'hui à la retraite, défend l'idée qu'il s'agit de « vivre ses projets de vie avec une certaine maîtrise et sérénité, et gagner en autonomie pour cela » (*Ibid.*, p.11). Et Piarres Lacroix, animateur-formateur historique complète : « les AFOCG ont toujours veillé à rester indépendantes, à ne pas donner d'orientations prédéfinies sur un modèle agricole [...] l'idée de départ des AFOCG est bien l'autonomie dans l'interdépendance, dans le lien à l'autre ... » (*Ibid.*, p.63). Les adhérent·es des AFOCG sont alors décrits par des sociologues ruraux contemporains comme étant dans une « quête d'indépendance à l'endroit notamment des centres de gestion et de comptabilités plus classiques » (Chambost & Mazenc, 2022, p. 67).

Ce projet d'autonomie décisionnelle a amené la plupart des AFOCG à prendre de la distance avec les syndicats agricoles. Dans l'AFOCG du Loiret, bien que les membres fondateurs étaient en partie membres de ce qui allait devenir la Confédération Paysanne, le choix a été fait de ne pas s'y rattacher. Au niveau de l'InterAFOCG, Geneviève Léger souligne l'existence d'incompréhension entre le projet syndical et le projet de l'AFOCG : « La Confédération paysanne, qui ne s'appelait pas encore ainsi à cette époque, n'a pas compris notre démarche. [Le syndicat] pensait qu'il fallait garder notre énergie pour autre chose, que nous n'avions pas à nous occuper de comptabilité » (Seysen-Fouan, 2021, p. 16). Ainsi, selon elle initialement certaines AFOCG ont été créées dans l'objectif de « libérer les paysans des contraintes administratives pour leur permettre de se concentrer sur l'action militante » (*Ibid.*, p.23). Tandis que le projet de ce qui allait devenir l'InterAFOCG était de ne pas défendre un modèle agricole en particulier. Mais bien de défendre l'idée selon laquelle la recherche de l'autonomie décisionnelle adossée à la formation comptable et à une approche globale amènerait les adhérent·es à se questionner sur la pertinence d'un modèle agricole uniforme. Les amenant souvent à choisir (ou à évoluer vers) des petites ou des moyennes structures, en agriculture biologique ou avec de la diversification, Ainsi, pour ses fondateurs·rices, c'est bien cette autonomie décisionnelle – permise par la formation collective à la comptabilité et à la gestion – qui doit permettre de transformer le modèle agricole. Dans ce cadre, l'apprentissage technique de la comptabilité est devenu un passage obligé des formations de l'AFOCG, bien que la maîtrise comptable n'est jamais présentée comme une fin en soi. Comme l'explique Marie Lespinasse, viticultrice en Gironde et administratrice de l'InterAFOCG dans les années 2000, « petit à petit, on maîtrise mieux la comptabilité, et elle devient un outil pour aller vers la gestion » (*Ibid.*, p.68). La gestion étant entendue dans les AFOCG, comme l'explique Joël Durand comme « l'art de combiner des ressources en vue d'un objectif, à un moment et en un lieu donné ». L'aspect technique des formations et son côté asyndical permet alors aux AFOCG de revendiquer une forme ouverture qui fait toujours partie du projet de l'association. Boris Saenger, éleveur et président de l'InterAFOCG depuis 2022 souligne que « Nous défendons des idées qui ne mettent pas en opposition et peuvent être partagées par un grand nombre, que l'on soit bio ou conventionnel, en vente directe ou en coopérative. Il existe à l'InterAFOCG une vraie diversité qu'il faut veiller à conserver » (*Ibid.*, p.120).

Lors d'une étude conduite en 2020-2021 (Becirspahic et al., 2021), il a été montré que les agriculteurs·trices des AFOCG présentent quelques spécificités par rapport à l'ensemble des agriculteurs·trices en France : ils.elles ont une moyenne d'âge de 43 ans, sont en majorité en

agriculture biologique (67%), et la part des femmes y est importante (40%, atteignant même 50% chez les adhérent·es arrivés·es à l'AFOCG après 2015). Et un certain nombre d'agriculteurs·rices adhèrent en dépit de toute obligation réglementaire. La taille et le nombre d'AFOCG augmentent régulièrement : elles étaient 17 en 2014, 27 en 2021 et 30 en 2023. En 2023, les 4 051 fermes adhérentes représentent plus de 5 000 agriculteurs·trices. Ce sont 330 groupes d'agriculteurs·trices qui se forment à la comptabilité-gestion dans les AFOCG (donnée 2020) et soutiennent l'objectif affiché d'autonomie. Certaines de ces fermes contribuent au RICA, en partageant leurs données.

3. Des agriculteurs·rices « comptables »

Ainsi, historiquement, l'AFOCG a participé à cette diffusion et à cette appropriation de la comptabilité voulue par les pouvoirs publics. Mais dans un objectif bien différent de ces derniers. Pourtant pour Placide Rambaud, la comptabilité de gestion en elle-même, parce qu'elle « emprunte la plupart de ses outils d'analyse à la comptabilité industrielle » (Rambaud, 1976, p. 10), participe de manière significative à la « modernisation agricole » en transformant le langage économique des agriculteurs :

« A travers un langage peut-être ambigu sans le savoir, une idée pénètre chez les agriculteurs, du moins chez certains d'entre eux, imposée par la politique : la production pouvait et devait croître de façon illimitée ; de plus cette perspective tendait à s'affirmer comme le but de toute l'activité. Son emprise induisait, en tout cas supposait, une transformation des conduites et des normes. Notamment, une comptabilité chiffrée était nécessaire pour contrôler la rationalité de l'entreprise marchande » (Rambaud, 1976, p. 36)

Autrement dit, pour Rambaud la comptabilité rendrait l'agriculteur·rice « comptable » - indépendamment de la façon dont elle est faite. Les entretiens menés lors de l'enquête en cours sur une AFOCG départementale donne en partie raison à ces analyses en attestant du fait que la comptabilité a aujourd'hui une place prépondérante dans « l'univers de pensée » (Darré, 1985) des adhérent·es de l'AFOCG. Ainsi, pendant les entretiens, les termes utilisés pour décrire leur ferme sont volontiers imprégnés du vocabulaire comptable. Ils·elles parlent pêle-mêle d'amortissements, de stock, de charges, d'EBE, de chiffres d'affaires, de prix de revient, de trésorerie... Pourtant comme nous l'avons vu, depuis ses débuts l'AFOCG a porté une rhétorique distincte de celle de la modernisation agricole. Voyant dans la comptabilité une façon

de « s’émanciper » - une thèse défendue plus globalement par certains auteurs (Gallhofer & Haslam, 2003)¹¹. En effet, dans ses documents de communication, l’AFOCG ne met jamais la comptabilité au cœur de la pratique. Ainsi, on peut lire dans une brochure à destination d’agriculteurs·trices voulant créer une AFOCG que : « L’AFOCG, ce n’est pas un moyen de faire sa compta moins cher. C’est s’approprier la partie la plus intéressante de notre métier d’agriculteur·trice, la gestion ! »¹². Mais derrière ce discours se cache des décalages avec les pratiques des groupes. L’ex-président de l’AFOCG départementale étudiée mentionne lui-même, lors d’une réunion du conseil d’administration, qu’un des problèmes de l’association était qu’une partie des adhérents venaient pour la comptabilité « et ensuite on les a moins dans les formations de gestion – même s’ils restent adhérents [...] On a du mal à expliquer nos bases et nos fondamentaux. Les adhérents viennent pour la compta alors que la base première c’est la gestion » (extrait d’observation). Pour preuve de son propos, il rappelle que dans l’acronyme de « AFOCG » le mot comptabilité n’apparaît pas.

En effet, peu d’agriculteurs·trices revendiquent leur adhésion à l’AFOCG par une passion des chiffres. Pendant les entretiens effectués c’est souvent l’aspect réglementaire – et parfois fiscal – qui est mis en avant. Et l’intérêt du groupe peut ressortir en filigrane. Dans ce cadre, l’AFOCG récupère certain·es agriculteurs·trices devant ou voulant faire une comptabilité et ce sans passer par les centres de gestion – souvent pour des raisons économiques (cela coûte moins cher de faire sa comptabilité soi-même) ou dans un objectif affiché d’autonomie décisionnelle (notamment quand ils·elles ne sont pas obligé·e·s de tenir une comptabilité). Ainsi, de par ce processus des agriculteurs·trices initialement éloigné·es de la comptabilité frappent à la porte des AFOCG, et y restent. Comme le précise Elsa, animatrice-formatrice de l’AFOCG, une partie des agriculteurs·trices arrivent à l’AFOCG en annonçant qu’ils ne sont là que pour des obligations réglementaires mais « qu’une fois les outils mis en place, les agriculteurs continuent de faire leur compta » (extrait d’observation) – même s’ils n’ont plus d’obligation réglementaire à en tenir une¹³. Ainsi, une fois mise en place, la comptabilité s’inscrit pour une partie des agriculteurs·trices comme une routine dans la gestion quotidienne de la ferme. Par exemple, la comptabilité est une façon de ranger ses factures et ses recettes pour déterminer si ils·elles doivent ou si on leur doit de l’argent. Dans les entretiens, cette dimension classificatoire est

¹¹ Il existe ainsi tout un débat en sociologie sur la façon dont les outils de gestion modèlent la façon dont des choses peuvent être pensées ou non. Pour une recension de ces débats, voir : (Chiapello & Gilbert, 2013)

¹² InterAFOCG (2019)., Aux agriculteurs/-trices qui se posent la question de créer une AFOCG..., consulté le 29/03/2024 à : https://interafocg.org/medias/files/Guide_creation_d_une_Afocg_actualise_2019.pdf

¹³ Il s’agit notamment des agriculteurs·trices s’installant avec la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) qui impose la tenue d’une comptabilité de gestion pendant les cinq premières années d’installation

mise en avant par différentes personnes : « Alors que quand t'es à l'AFOCG tu tries toi-même, tu classes, tu notes, tu maîtrises un peu plus » (extrait d'entretien, apiculteur, installé en 2022). Ou encore : « On a deux ateliers. C'est énorme, donc je me souviens pas de tout. Et puis en plus j'ai pas envie, je me dis : le classeur est là pour revenir dessus » (extrait d'entretien, apicultrice et maraîcher, installée en 2018). Et une fois mis en place, ce système de classification perdure.

Mais au-delà de cette routine de classification, certain·es vont bel et bien revendiquer l'usage de la comptabilité comme un véritable outil de gestion de la ferme à la fois dans les discours et dans les pratiques. C'est notamment le cas des adhérent·es qui vont continuer à venir après leur parcours initial, c'est-à-dire la formation collective à la comptabilité qui dure pendant les quatre premières années d'adhésion. Ainsi, lors des journées dévolues à la gestion, les agriculteurs·rices vont régulièrement arguer du caractère indispensable de la comptabilité dans la gestion de leur ferme. Lors d'un échange informel, Pierre et Jacques – tous deux apiculteurs – se comparent à leurs collègues qui n'ont pas de comptabilité et qui « ont du mal pour leur prévisionnel » (extrait d'observation). L'exemple que Pierre donne est celui de l'augmentation du carburant : ses collègues ne savaient pas à l'avance combien ça allait leur coûter. Tandis que lui avait calculé à partir de sa comptabilité que ça lui coûterait environ 500 euros et donc qu'il allait « pouvoir voir à l'avance ». Jacques lui met en avant que « Quand on a les chiffres, c'est plus facile de gérer les dépenses. On peut se dire c'est un peu abusé ; faut faire attention à ça » (extrait d'observation). Le montant de ses investissements est alors corrélé à des indicateurs comptables. Lorsque la question est posée à Laurianne, maraîchère, elle se distingue également des agriculteurs·trices qui n'ont pas de comptabilité :

« Par rapport aux agriculteurs·trices qui font pas leur compta tu dirais qu'il y a une différence sur la gestion de la ferme ? »

C'est des bêtes de production, alors que moi je suis l'inverse. C'est un peu bête mais moi je me dis : je veux produire le moins possible en me rémunérant le mieux possible. C'est-à-dire que c'est pour ça que je dis que je suis intensive : combien il me faut pour que ça me permette de vivre décemment [...] Et ça c'est la compta qui me permet de voir »

(extrait d'entretien, Laurianne, apicultrice et maraîchère)

On retrouve pêle-mêle d'exemple de ce type lors des groupes gestion. Mais avec une rhétorique distincte de celle de la modernisation agricole où l'attention est portée non pas sur le volume de production totale ou sur le chiffre d'affaire, mais plutôt sur la performance de certains ratios.

Par exemple Thierry, éleveur de vache laitière, énonce qu'il avait fait des calculs de temps de travail avec l'ancien propriétaire de la ferme : « on a compté les heures de travail et c'était intéressant. Et cette année on le refait pour regarder le temps. Y'a 6 ans on était à 6 euros de l'heure ». Jean-Yves, producteur de bovin allaitant, embraye en annonçant avoir calculé son prix de vente en se basant sur sa comptabilité et sur le temps passé à la transformation et à la commercialisation de la viande. Il dit alors que « au magasin on m'avait dit que le ratio était imbattable [...] j'ai toujours pensé qu'en viande bovine c'est pas des produits qui dégagent des marges énormes donc il faut produire pas cher » (extrait d'observation). Marie, maraîchère, a calculé à l'aide de sa comptabilité lors d'une formation à l'AFOCG que la Biocoop prend 60% de son temps dédié à la commercialisation alors que ce magasin ne correspond qu'à 50% de son chiffre d'affaires. Elle conclut alors que « on pourrait dire que le temps pour la vente en magasin ça va, mais en fait non » (extrait d'observation). Ce qui la fait réfléchir pour transformer son système de commercialisation. Ces exemples mettent alors en avant des usages gestionnaires de la comptabilité dans le but d'objectiver – voir optimiser – certains ratios. Notamment sur le revenu horaire.

Enfin, un dernier élément mis en exergue par ces observations est aussi l'importance que ces agriculteurs·trices accordent au fait de saisir leur comptabilité eux-mêmes. En effet, la comptabilité en tant qu'obligation réglementaire exige d'associer une facture ou une recette à un numéro du plan comptable – une procédure assez normée. Mais lors d'une journée d'un groupe gestion Thierry, qui produit à la fois du fromage et de la viande, demandait au groupe où regarder dans sa comptabilité pour « savoir si l'atelier viande est rentable » (extrait d'observation). Cette simple phrase a suffi pour générer une série d'échanges montrant que l'association d'une production à un numéro du plan comptable n'est pas qu'une affaire de normes mais aussi de choix. En premier lieu Jean-Yves, producteur de bovin allaitant, lui explique que d'un point de vue strictement réglementaire il peut ranger ses factures de ventes de la viande et du fromage dans un même compte, le compte 703, qui correspond aux produits transformés. Mais il lui indique comment avoir deux comptes distincts pour séparer le fromage de la viande. Il renchérit en lui disant qu'à chaque fois dans le travail de séparation « faut te demander si ça vaut le coup » (extrait d'observation). Car s'il y a une séparation, le temps de remplissage de la comptabilité sera plus long. Il décrit son propre cas : « moi je vends de la viande et de la farine. Tout est globalisé mais je sais que j'ai vendu 3 tonnes de farine et que le prix c'est tant donc à la fin j'ai un résultat à peu près bon ». Autrement dit, il n'a pas besoin de détailler dans la comptabilité la vente de la farine, il peut calculer le montant de la vente a

posteriori. Christophe, maraîcher, lui sépare les comptes par client. Stéphane rebondit : « la question est de savoir ce qui t'intéresse, tu peux avoir une entrée circuit ou produit » (extrait d'observation). Marie rajoute que certains distinguent les différents types de marchés pour savoir lesquels sont les plus rentables. Il y a donc ici des exigences de précision qui impliquent ensuite des modes de saisie de la comptabilité distincts des agriculteurs·trices en fonction de la façon dont ils·elles veulent analyser leur circuit de commercialisation. Marie conclut avec cette idée en précisant que « si on devait se payer à l'heure on gagnerait de l'argent de payer la comptable », étant donné le temps qu'elle met à la remplir. Pour elle, faire sa comptabilité elle-même n'a donc pas de justification économique. Ainsi, pour ces agriculteurs·trices la comptabilité semble être une chose bien trop complexe et stratégique pour la laisser au seul·e comptable.

Ce que tout cela met en exergue, c'est que chez les adhérent·es AFOCG, la comptabilité répond à une exigence réglementaire et fiscale très répandue dans le monde agricole. Mais elle est également un outil de classification et – pour certains agriculteurs·trices – un véritable outil de gestion. Notamment elle sert à mesurer la performance de certains ratios économiques et elle est utilisée pour détailler la rentabilité de certains circuits de commercialisations ou de certains produits – selon une logique propre à chaque ferme. Autrement dit, si la comptabilité rend bien ces agriculteurs·trices « comptables », elle le fait d'une manière différente de la rhétorique portée par la modernisation agricole dans laquelle l'indicateur à atteindre se concentre davantage sur le volume de production et le montant du chiffre d'affaire. Ces usages hétérodoxes de cet outil s'expliquent à la fois par les profils singuliers des adhérent·es AFOCG, dont nous avons parlé, mais aussi par la formation et l'accompagnement des pratiques comptables par le biais de la figure des animateurs·trices-formateurs·trices dans les AFOCG.

4. Le rôle spécifique des animateurs·trices-formateurs·trices de l'AFOCG dans l'univers du conseil agricole

Si jusqu'à présent nous avons qualifié les usages de la comptabilité par les adhérent·es AFOCG de « singuliers », c'est parce que l'AFOCG n'est pas le seul organisme traitant de la comptabilité dans le paysage agricole. Par exemple certaines Chambres d'Agriculture animent des initiations à la comptabilité agricole avec comme élément de justification que « La compréhension du fonctionnement de la comptabilité agricole permet de ne plus rester passif

face à son comptable »¹⁴. Des associations comme AgriCompta58 ont également été créées dans l'objectif de former spécifiquement les femmes des agriculteurs à tenir la comptabilité de la ferme – reprenant ainsi un rôle historique des femmes dans la tenue des comptes (Joly, 2024). D'autres associations comme Solidarité Paysans proposent un accompagnement d'agriculteurs·trices en difficultés pour leur apprendre à analyser des documents comptables. Enfin, lorsque l'on parle de comptabilité agricole, il faut bien évidemment citer le CER France qui concentre une grande partie des agriculteurs·trices. Ce n'est donc pas le fait que les AFOCG forment à la comptabilité qui est spécifique mais c'est plutôt la forme d'accompagnement qui l'est – se distinguant notamment du type de conseil promulgué par le CER.

Le type de conseil économique des CER a été étudié dans les années 1970 (Rambaud, 1976), puis il faudra attendre une trentaine d'années pour voir émerger des nouveaux travaux en sociologie qui s'y intéressent¹⁵. Ainsi, en 2006 cette structure est décrite dans une situation de quasi-monopole où le conseil en gestion a pris une place importante. Georges Vedel illustre cette situation par le fait qu'à cette époque 16% des salariés du CER « exercent une mission de conseil » (Vedel, 2006, p. 151). Il décrit alors la comptabilité comme étant une « « porte d'entrée » dans les exploitations » permettant à ces organismes :

« d'offrir du conseil proprement dit sur la gestion de l'entreprise, la fiscalité, la gestion du patrimoine, les questions juridiques, le management et la gestion des ressources humaines » (Vedel, 2006, p. 151).

Ce conseil est tantôt analysé par le prisme de la co-production entre l'agriculteur·trice et le·la conseiller·ère (Cerf & Maxime, 2006, p. 143) tantôt comme une forme d'encadrement des pratiques agricoles « s'oppos[ant] à la désintensification du système de production envisagée par certains éleveurs » (Prével, 2008, p. 117). Plus récemment Florence Hellec et Joris Deville ont montré comment ces centres mettent en place « de[s] prestations de conseil technique » avec une « approche résolument économique » (Hellec & Deville, 2015, p. 93). Leur enquête montre alors comment les conseiller·ères du CER France Manche imaginent leur activité comme un accompagnement des agriculteur·rices vers une posture de « chefs d'entreprise » (Hellec & Deville, 2015, p. 98). Les conséquences de ce type de conseil pour la profession agricole sont nombreuses, notamment sur le surinvestissement en matériel (Brunier & Pinaud,

¹⁴ Chambre d'Agriculture de la Nièvre (2022), Initiation à la comptabilité agricole, consulté en ligne le 17/07/2024 : <https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/formations/formations/detail-de-la-formation/actualites/58-initiation-a-la-comptabilite-agricole/>

¹⁵ Bien qu'on observe de nombreux articles scientifiques – notamment en économie – où le CER est cité. Mais plus comme un pourvoyeur de données économiques que comme un organisme à étudier en tant que tel.

2022) ou sur la forme juridique des exploitations agricoles (Chambost & Mazenc, 2022, p. 71). Autrement dit l'ensemble de ces travaux – qui s'inscrivent dans des analyses plus globales du conseil agricole (Brives & Lémery, 2006; Compagnone et al., 2015) – montrent comment le CER a pris une place prépondérante en influençant les choix techniques et agronomiques des agriculteurs·trices et en les orientant les vers un horizon économique de croissance.

Pourtant, à l'origine, ces centres ne semblaient pas avoir un objectif très différent de celui de l'AFOCG étant donné qu'ils affichaient « un but pédagogique en apprenant aux cultivateurs des éléments de comptabilité » (Moreau, 1949). Mais cette dimension pédagogique ne va pas perdurer. C'est ce que montrent à la fois les travaux cités auparavant mais aussi les entretiens et les observations de terrain. Certain·es nouveau·elles adhérent·es à l'AFOCG ont une image du CER comme un simple organisme administratif. Patrick, nouvellement installé, s'est décidé à adhérer à l'AFOCG car il voyait ses collègues au CER France qui « apportent leur papier, ils s'occupent de rien. Mais ils maîtrisent rien non plus » (extrait d'entretien). D'autres adhérent·es à l'AFOCG qui sont passé·es par le CER expliquent leur incompréhension vis-à-vis de la comptabilité lorsqu'ils·elles étaient là-bas. Laetitia, qui a fait un an avec le CER avant de passer à l'AFOCG explique que « ma conseillère ne m'expliquait rien et c'était cher » (extrait d'observation). L'abandon de la dimension pédagogique au profit du conseil est d'ailleurs affiché dans une plaquette institutionnelle contemporaine, où le CER décrit sa propre origine comme ayant « pour objectifs l'amélioration des performances économiques et le conseil aux agriculteurs »¹⁶. La dimension pédagogique n'est quant à elle jamais citée.

A l'inverse, dans les AFOCG, les salarié·es sont non pas des comptables, des expert·es ou des conseiller·ères mais des animateurs·trices-formateurs·trices. Ce qui amène une posture particulière de la formation comptable. En 2023, il y avait 109 animateur·trice-formateur·trice·es dans les AFOCG (et 4 chargées de mission à l'InterAFOCG), un nombre qui a augmenté de 30% entre 2020 et 2023, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Parmi ces personnes, 87% sont des femmes.

¹⁶ CER France (2022). S'engager ensemble pour la performance de nos territoires, consulté en ligne le 27/06/2024 : <https://www.cerfrance.fr/pages/notre-organisation>

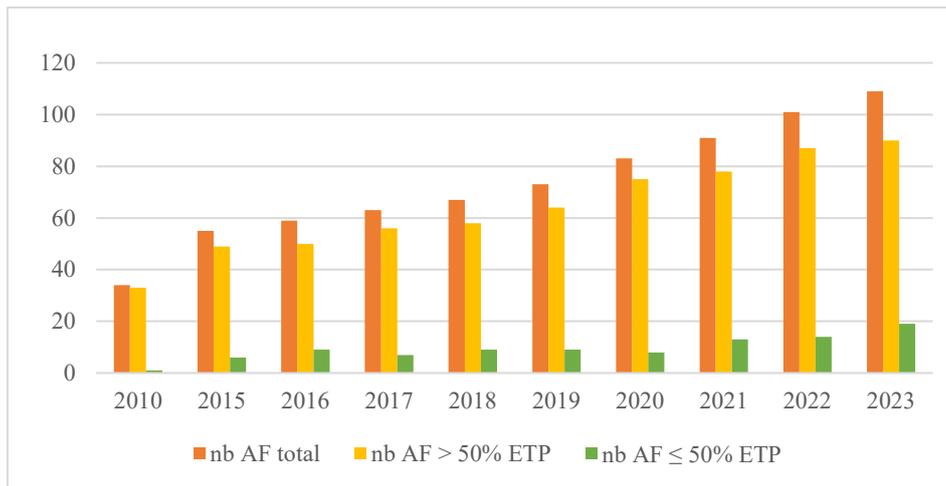


Figure n°3 : Evolution du nombre d'animateurs·rices-formateurs·rices (AF) entre 2010 et 2023

Au tout début des AFOCG, les groupes étaient souvent animés par des agriculteurs·trices adhérent·es de l'AFOCG. Un autre profil historique est celui des personnes ayant une expérience en formation d'adultes. Même si ce profil est moins présent qu'auparavant dans la centaine de salarié·s, plusieurs AFOCG préfèrent aujourd'hui embaucher avec ce profil, en argumentant que la comptabilité et la gestion agricole s'apprennent plus facilement que la pédagogie. Mais ces profils tendent à évoluer ces dernières années. On retrouve ainsi, des personnes ayant des diplômes agricoles tels que BTS ACSE ou ingénieurs·es agronomes/agricoles qui constituent aujourd'hui la majorité des salarié·es AFOCG. Ainsi que des personnes venant du métier des chiffres ou du conseil (comptable, banquier·ère, conseiller·ère de gestion, juriste...) qui sont présent·es de manière plus marquée qu'il y a 5 ans. Enfin, une quinzaine d'agriculteurs·trices sont aujourd'hui animateurs·trices-formateurs·trices suite à une reconversion professionnelle, ou pour un complément d'activité.

Dans cette diversité de profils, les animateurs·trices-formateurs·trices sont recrutés·es par les agriculteurs·trices sur des critères pédagogiques, et sur leur capacité à questionner ouvertement les choix stratégiques des membres des groupes. Pour ce faire, les animateurs·rices-formateurs·ices sont formé·es au sein de l'InterAFOCG dans une perspective d'éducation populaire. Ainsi, lors d'une formation observée sur l'analyse de résultats organisée par l'InterAFOCG à destination des nouveaux·elles en 2023 l'accent est mis sur le fait que chaque exploitation est différente et qu'un coût peut être perçu comme important pour une exploitation mais être perçu comme très faible pour une autre. Pour la formatrice, qui est également animatrice-formatrice dans une AFOCG, « les chiffres sont une traduction en euros de ce qui

se passe dans la vie. Il ne faut pas oublier de revenir à la vie » (extrait d'observation). Ainsi : « On restitue les chiffres dans la trajectoire d'une personne, c'est ce qui nous distingue d'une machine ». Cela rejoint la position d'un animateur-formateur présent depuis la création du réseau : « [Dans mon métier d'animateur-formateur], j'ai compris à travers certaines expériences de ne jamais perdre de vue l'humain derrière les chiffres » (Seysen-Fouan, 2021, p. 59). Lors des formations, les chiffres sont présentés comme des outils d'aide à la gestion et à la décision et non pas comme un objet décrivant sans équivoque une exploitation. Par ailleurs, la question du vocabulaire comptable et de gestion est importante dans les AFOCG, en lien avec leur objectif d'autonomie. Une animatrice-formatrice témoigne lors de cette formation : « Il faut toujours chercher le vocabulaire le plus simple [...]. Le but est d'expliquer le bilan comptable avec son vocabulaire propre, pas d'utiliser des gros mots » (extrait d'observation). Un des enjeux des AFOCG est de rendre accessible la comptabilité et ses enjeux (vocabulaire, changement de réglementation etc..).

Au niveau des indicateurs technico-économiques et de gestion, les AFOCG invitent les agriculteurs·trices à choisir seulement ceux qui leur sont utiles, en fonction de leurs besoins de départ, et proposent de construire les outils d'analyse avec les participant·es. C'est par exemple le cas dans une des formations sur la rentabilité des circuits de commercialisation et la fixation des prix de vente. Les agriculteurs·trices ont préféré travailler à partir d'un outil excel simple et auto-construit avec l'animateur·trice-formateur·trice, leur permettant, une fois seul·e sur leur ferme (et/ou avec leurs associé·es), de reprendre le raisonnement et les questionnements vus en formation pour réviser leurs prix, analyser de nouveaux circuits de vente, réfléchir aux évolutions sur la ferme... Par ailleurs, les adhérent·es sont invité·es à raisonner et à arbitrer en fonction de différentes dimensions (économique, environnementale, travail et qualité de vie...), sans les opposer.

Enfin, la dimension collective est un autre élément qui distingue l'approche AFOCG du conseil individuel. Les adhérent·es AFOCG considèrent les groupes comme un lieu pour accompagner la prise de risque et aider à la réflexion. Daniel Fillon, arboriculteur dans le Rhône et président de l'InterAFOCG dans les années 2010, témoigne : « A l'AFOCG, on avance sur deux jambes : les chiffres et le groupe. Les chiffres pour la comptabilité, la gestion. Le groupe pour m'interpeller, me donner un autre regard ». Pour Piarres Lacroix, animateur-formateur, même si « le collectif est un combat [car] il freine, il entrave l'efficacité immédiate pour soi-même, il ne faut jamais oublier que c'est aussi une ouverture sur autre chose » (Seysen-Fouan, 2021, p.

63). Pour Joël Durand, ancien président) « la connaissance réciproque nous enrichit. Cela nous permet de nous faire connaître et de profiter de l'expérience des autres » (*Ibid.*, p.44).

Les animateurs·trices-formateurs·trices apprennent, en pratiquant et lors de formations sur l'animation, la pédagogie, l'éducation populaire..., à animer des groupes en faisant ressortir la richesse de chaque situation et en encourageant le questionnement. Comme le souligne une AFOCG dans son rapport d'activité 2023 : « Le groupe favorise le décentrage de chacun par rapport à son projet et ainsi la prise de recul. Il permet de bénéficier des apports extérieurs (échange de pratiques, expériences, savoirs). Il entretient une solidarité et renforce les liens entre les membres (motivation, entraide) ». Comme en comptabilité, où le niveau de détail est questionné dans les groupes, la composition des groupes d'agriculteurs·trices fait régulièrement l'objet d'échanges dans le réseau InterAFOCG : entre paysan·nes pratiquant une même production, certaines comparaisons en gestion sont plus poussées, tandis que d'autres formats en inter-filières favorisent la prise de recul et l'analyse de l'impact d'événements extérieurs (tel que l'inflation ou le changement climatique ces dernières années). Si les animateurs·trices-formateurs·trices ne sont pas des expert·es, la capacité à tisser des partenariats est importante, comme rédigé dans le rapport d'activité d'une AFOCG en 2023 : « L'AFOCG travaille avec plus de 15 partenaires sur le territoire. Ces partenariats que l'AFOCG a développé depuis de nombreuses années avec les associations du territoire et les instances techniques d'experts agricoles permettent un maillage pour l'AFOCG et un éclairage supplémentaire pour les adhérent·es ».

Ainsi, le profil des animateurs·trices-formateurs·trices (pour la plupart non spécialistes de la comptabilité) et la formation de ceux·celles-ci issue de l'éducation populaire explique que le type de conseil comptable promulgué est distinct de ce que l'on retrouve dans d'autres organismes de conseil économique. Ce qui permet de mieux comprendre pourquoi les usages de la comptabilité chez les adhérent·e·s de l'AFOCG revêt un caractère particulier.

Conclusion

Dans les années 1960 avoir une comptabilité en tant qu'agriculteur·rice était une pratique extrêmement minoritaire. Aujourd'hui, on peine à trouver des agriculteurs·rices qui n'en ont pas ou qui ignoreraient ce qu'est un EBE (Excédent Brut d'Exploitation) ou un chiffre d'affaires. Autrement dit, la comptabilité est aujourd'hui omniprésente dans le monde agricole et est, comme nous l'avons vu, très largement déléguée à des centres de gestion comme le CER. Si la diffusion massive de cet outil de gestion a très largement été analysée en sciences sociales comme participant à la modernisation agricole, l'histoire et le fonctionnement des AFOCG montrent que la comptabilité a également pu être utilisée à des fins différentes. En effet, les AFOCG portent dès leur genèse un discours centré sur « l'autonomie décisionnelle ». Autrement dit, elles soutiennent la diffusion et l'apprentissage de la comptabilité voulue par les pouvoirs publics mais avec une rhétorique distincte de celle de la modernisation. Ainsi, comme nous avons pu le voir, les agriculteurs·rices de l'AFOCG sont pleinement comptables – dans le sens où la comptabilité a une place importante dans leur activité agricole. Que ce soit dans une optique réglementaire, fiscale, de classification ou encore de gestion. Mais nous avons également pu voir que les usages gestionnaires de la comptabilité sont singuliers et sont liés à la fois aux profils des adhérents·es mais aussi à la figure des animateurs·rices-formateurs·rices se revendiquant de l'éducation populaire. C'est donc un exemple intéressant de la façon dont un outil peu présent dans le monde agricole il y a une soixantaine d'années, devient aujourd'hui incontournable. Et cela autant pour une agriculture dominante – pour gérer des flux financiers de plus en plus important - que pour des agricultures alternatives – pour démontrer et expliquer la pertinence de leurs modèles économiques à des tiers. On peut d'ailleurs se demander : est-ce que dans le cadre de fermes « complexes » (en termes de combinaison d'activités ou de circuits de vente, de rapports au territoire, de gouvernance...), les agriculteurs·trices ne seraient-ils·elles pas les mieux placés·es pour faire eux·elles même leur comptabilité et leur gestion de par la connaissance fine qu'ils·elles ont de leur système ?

Pourtant cet outil est loin d'être figé et se voit traverser par des évolutions autant liées à l'intelligence artificielle (saisie automatique) qu'à la numérisation des pratiques avec l'obligation d'avoir une facturation électronique. Aussi, la comptabilité fait l'objet de débats dans les mondes gestionnaires où certains proposent de réformer cet outil pour y intégrer des dimensions environnementales et sociales. Les impacts de ces changements pour les

agriculteurs·trices restent aujourd’hui difficiles à prévoir – mais ils seront sans aucun doute nombreux.

Bibliographie

- Becirspahic, B., Bures, A., Demoncey, R., Dugue, N., Dutartre, P., Guichard, M., Isac, C., Le Mao, T., & Six-Dugardin, B. (2021). *Caractérisation des profils des adhérent.e.s AFOCG, de leur évolution et mesure de l’impact des actions du réseau InterAFOCG*. AgroSup Dijon.
- Brives, H., & Lémery, B. (2006). *Conseiller en agriculture*. Éducagri éditions; Cairn.info. <https://www.cairn.info/conseiller-en-agriculture--9782844444462.htm>
- Brunier, S., & Pinaud, S. (2022). Au rythme du capital. L’industrialisation du renouvellement des machines agricoles. *Revue française de sociologie*, 63(3-4), 527-554. <https://doi.org/10.3917/rfs.633.0527>
- Cerf, M., & Maxime, F. (2006). Chapitre 8. La coproduction du conseil : Un apprentissage difficile. In *Conseiller en agriculture* (p. 137-152). Éducagri Éditions. <https://www.cairn-sciences.info/conseiller-en-agriculture--9782844444462-page-137.htm>
- Chambost, I., & Mazenc, L. (2022). *Entretien avec François Purseigle. Quant le capitalisme (financier) devient agricole*. <https://cnam.hal.science/hal-04013294>
- Chiapello, E., & Gilbert, P. (2013). *Sociologie des outils de gestion. Introduction à l’analyse sociale de l’instrumentation de gestion* (La découverte).
- Cisse, K., Portes, J., Ramillon, B., & Vuittenez, L. (2024). *Pour gérer leur exploitation, Pourquoi les agriculteurs du [...] décident-ils d’adhérer à l’AFOCG ?* Institut Agro Dijon.
- Claveirole, C. (2016). *La transition agroécologique : Défis et enjeux*. Conseil économique sociale et environnementale.
- Colson, F., & Mouchet, C. (1985). La promotion de la gestion auprès des agriculteurs ou l’histoire de la comptabilité simplifiée et de son utilisation en agriculture. *Économie rurale*, 169(1), 54-55. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1985.3192>
- Commission européenne & Eurostat. (1996). *Structures des exploitations : Méthodologie des enquêtes communautaires*. Publications Office. <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/f7a78caf-1523-42d9-ba18-627a24c746ad/language-fr/format-PDF/source-324559535>
- Compagnone, C., Goulet, F., & Labarthe, P. (2015). *Conseil privé en agriculture. Acteurs, pratiques et marché*. Éducagri éditions; Cairn.info. <https://www.cairn.info/conseil-prive-en-agriculture--9791027500130.htm>
- Cordellier, S. (2008). L’émergence de groupes promouvant des systèmes de production « différents ». *Pour*, 196-197(1-2), 220-229. <https://doi.org/10.3917/pour.196.0220>
- Darré, J.-P. (1985). *La parole et la technique. L’univers de pensée des éleveurs du Ternois* (L’Harmattan).

- Delaire, G., Bonhommeau, P., & Gaboriau, D. (2011). La fiscalité du bénéficiaire réel agricole doit-elle continuer de subventionner l'accumulation des moyens de production ? *Économie rurale*, 323(3), 77-81. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3046>
- Faure, G., Toillier, A., Havard, M., Rebuffel, P., Moumouni, I. M., Gasselin, P., & Tallon, H. (2018). Chapitre 11 - Le conseil aux exploitations agricoles pour faciliter l'innovation : Entre encadrement et accompagnement. In Y. Chiffolleau, F. Goulet, L. Temple, & J.-M. Touzard (Éds.), *Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires* (p. 163-177). Éditions Quæ. <https://books.openedition.org/quæ/25531>
- Gagneur, C.-A., & Thiery, O. (2018). *Étude sur les conditions de déploiement d'un accompagnement stratégique vers une agriculture à bas niveau d'intrants*. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- Gallhofer, S., & Haslam, J. (2003). *Accounting and Emancipation Some Critical Interventions* (Routledge).
- Gomez, A., & Naves, P. (2018). Le gouvernement des circuits courts et de proximité à l'épreuve des territoires : Une illustration dans quatre départements. *Revue Française de Socio-Économie*, 20(1), 259-277. <https://doi.org/10.3917/rfse.020.0259>
- Hellec, F., & Deville, J. (2015). Chapitre 5. Le conseil technique proposé par les centres de gestion : Une entrée résolument économique. In *Conseil privé en agriculture* (p. 93-111). Éducagri Éditions; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/edagri.compa.2015.01.0093>
- Hervieu, B., & Purseigle, F. (2013). Chapitre 5—Une force sociale et politique organisée. In *Sociologie des mondes agricoles* (p. 189-230). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.hervi.2013.01.0189>
- InterAFOCG. (2002). *Se former pour gérer. Approche de la gestion portée par les AFOCG et le réseau InterAFOCG*.
- Itçaina, X. (2005). Entre christianisme et altermondialisme : Le syndicat paysan basque ELB. *Études rurales*, 175-176, Article 175-176. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8222>
- Joly, N. (2016). Educating in economic calculus : The invention of the enlightened peasant via manuals of agriculture, 1830–1870. *Accounting History Review*, 26, 131-160. <https://doi.org/10.1080/21552851.2016.1187639>
- Joly, N. (2024). Women that count. The missing link in the modernization of agriculture in nineteenth-century France. In N. Joly & F. D'Onofrio, *Farming Account Practices in Modern Europe* (Boydell&Brewer Editors).
- Kling-Eveillard, F., Dedieu, B., Frappat, B., Chauvat, S., & Servière, G. (2008). Compte rendu de six expériences locales d'accompagnement des éleveurs sur le travail. *Collection Résultats Institut de l'Élevage*, 63 p.
- Lacroix, P., Sicard, G., & Zimmermann, J. (2014). Comment accompagner les évolutions de l'agriculture familiale en associant les genres ? *Pour*, 222(2), 115-126. <https://doi.org/10.3917/pour.222.0115>
- Lucas, V., & Gasselin, P. (2018). Gagner en autonomie grâce à la Cuma. Expériences d'éleveurs laitiers français à l'ère de la dérégulation et de l'agroécologie. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 364, Article 364. <https://doi.org/10.4000/economierurale.5554>

- Mazataud, P. (1985). La diffusion de la comptabilité de gestion dans les exploitations agricoles du centre—Sud-ouest de la France. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 56(1), 39-62. <https://doi.org/10.3406/rgpso.1985.3001>
- Mengin, J. (2002). Itinéraire: Jacqueline Mengin. *Revue Projet*, 269(1), 6-15. <https://doi.org/10.3917/pro.269.0006>
- Michaud, R. (1987). L'autonomie dans la gestion des exploitations: Une question d'actualité. *Économie rurale*, 177(1), 60-62. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1987.3805>
- Micoud, A. (2021). Bio, pluriactif et inséré dans la vie de la commune! *DARD/DARD*, 5(1), 20-30. <https://doi.org/10.3917/dard.005.0020>
- Moreau, R. (1949). Quatre rapports sur la situation des recherches en économie rurale. *Économie rurale*, 1(3), 94-95. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1949.1151>
- Prével, M. (2008). Le productivisme agricole. *Études rurales*, 181, Article 181. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8675>
- Rambaud, P. (avec Carof, A., Guillemain, A., Lagrave, R.-M., Renom, K., & Vincienne, M.). (1976). *Gestion des exploitations et développements agricoles. Analyse de langages économiques* (EHESS-Centre de sociologie rurale (C.O.R.D.E.S)).
- Richard, P. (1969). Le développement de la comptabilité agricole. *Économie rurale*, 81(1), 111-118. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1969.2074>
- Rouquette, C., & Baschet, J.-F. (2010). *Le réseau d'information comptable agricole (RICA)* (23; Analyse). Centre d'études et de prospective - Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.
- Seysen-Fouan, S. (2021). *Se former à la gestion à travers son projet. Cheminement des AFOCG depuis les années 80* (Par J. Durand, P. Lacroix, L. Desmazières, S. Guillot, J.-F. Jacquemot, L. Lanoux, I. Hagel, N. Monnier, G. Sicard, & M. Leriche).
- Tchékémian, A. (2014). Les acteurs ruraux français face aux aides du second pilier de la pac: Quelles stratégies et quels profils? *Colloque AIRMAP "Et si les fins justifiaient les moyens..."*, mai 2014. <https://hal.science/hal-01760045>
- Vedel, G. (2006). Chapitre 2. Développement agricole et conseil aux agriculteurs: De la productivité au développement durable. In *Conseiller en agriculture* (p. 37-58). Éducagri Éditions. <https://www.cairn-sciences.info/conseiller-en-agriculture--9782844444462-page-37.htm>
- Vollet, D., Bossuat, H., Gasselin, P., Labarthe, P., Wallet, F., Barbarot, A.-S., Filippi, M., & Rousselière, D. (2021). La valeur ajoutée des « Organismes nationaux à vocation agricole et rurale » (Onvar) au développement territorial. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 12, n°1, Article Vol. 12, n°1. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18921>
- Werner, M., & Zimmermann, B. (2003). Penser l'histoire croisée: Entre empirie et réflexivité. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58(1), 7-36.
- Whitaker, C., Lamarche, T., Ahmed, P. O., & Ponsot, J.-F. (2015). L'expérience des monnaies complémentaires: Questionner et redéfinir le lien des citoyens à la monnaie. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 18, Article 18. <https://doi.org/10.4000/regulation.11578>

Statistiques

- Agreste. (1992). Recensement agricole 1988—Comparaison 1970-1979-1988. *Données chiffrées - Agriculture*, 37.
- Agreste. (1997). Enquête sur la structure des exploitations agricoles Principaux résultats 1990-1993-1995. *Données chiffrées - Agriculture*, 97. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bc6p070rhcf#>
- Agreste. (1998). Enquête sur la structure des exploitations agricoles et volet bois en 1997. *Données chiffrées - Agriculture*, 112. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bc6p070rc85>
- Agreste. (2008). Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2007. *Données chiffrées - Agriculture*, 201. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bc6p070rc85/f1.pdf>
- Agreste. (2017). Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013 et recensement agricole 2010. *Données chiffrées - Agriculture*, 237.
- Eurostat. (1967). *Enquête sur la structure des exploitations agricoles 1966-1967*. Commission Européenne. <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/6be4f1c6-1db4-4e0e-a44d-86b8f6b65687>
- Eurostat. (1981). *Enquêtes CE sur la structure des exploitations agricoles : 1966/67, 1970/71, 1975, 1977*. Commission Européenne. <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/6e543c16-a8cf-47cf-9717-7f5d2c56bf4c/language-fr>
- Eurostat. (1985). *Enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles 1979/1980*. Commission Européenne. <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/bae0e86f-73e4-4a2a-a5a0-3344514a527e/language-fr/format-PDF/source-314283420>